

20
21



RAPPORT
D'ACTIVITÉS



Syndicat du Bassin Versant de
L'ARQUES

EDITO

du Président



L'année 2021 a été marquée par la signature officielle du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ce contrat d'une durée de 6 ans, signé avec l'agence de l'eau, le Département, et les services de l'Etat, constitue sans aucun doute une étape importante dans la vie du syndicat. Il va en effet nous permettre de lancer, en lien avec les communautés de communes et d'agglomération tout un panel d'actions nécessaires à l'information et la sensibilisation du plus grand nombre au risque inondation : collectivités territoriales, entreprises, écoles notamment.

A l'heure où la tourmente climatique accentue (même dans une région comme la nôtre) les risques d'inondation par submersion, crues, remontées de nappes ou par ruissellement, il devient plus que jamais nécessaire de développer des actions visant à limiter autant ces aléas. Il est aussi essentiel de poursuivre nos missions d'entretien et de préservation de la qualité de nos cours d'eau.

Un grand merci à l'ensemble des agents du SMBVA pour leur travail et leur dévouement au quotidien.

Un grand merci aux délégués syndicaux et en particulier aux membres du bureau qui ne comptent pas leur temps et enrichissent profondément les débats lors de nos assemblées.

Un grand merci enfin à l'ensemble des collectivités et agences qui nous accompagnent et nous soutiennent dans l'exercice de nos compétences.

FREDERIC WEISZ, Président

Sommaire

#03

La structure

#04

Son territoire

#05

Chiffres clés

#06

Moyens humains & matériels

#07

Budget Administratif

#08

Rivières

Préserver les milieux aquatiques

#09

Continuité écologique

Rétablir la libre circulation des sédiments et des espèces

#10

Agricole

Limiter ruissellement & érosion

#11

Risque inondation

Lancement du PAPI
Ouvrages de régulation

#12

Communication Animations

SMBV Arques

7 rue du G^{al} Leclerc, BP 40
76270 Neufchâtel-en-Bray
02 35 17 55 33
infos@bvarques.fr



www.bvarques.fr



La structure

Ses membres

Communautés de communes et d'agglomération



Dieppe
Maritime



Falaises
du Talou



Bray
Eawy



Loundinières



Terroir
de Caux



4 Rivières



Inter
Caux
Vexin



Aumale
-Blangy

Communes

Conteville, Le Caule-Sainte-Beuve, Le Ronchois

Ses élus

Trois instances orientent la politique de gestion de l'eau menée par le syndicat :

- le comité syndical : 50 délégués élus par les membres,
- le bureau : 12 élus
- les commissions thématiques.



Le Syndicat du Bassin Versant de l'Arques est une collectivité territoriale qui regroupe 8 communautés de communes et 3 communes.

Son rôle : veiller à la gestion de l'eau dans son milieu naturel, sur son territoire.

Ses missions

- prévenir les inondations
- limiter l'érosion des sols et le ruissellement
- préserver les rivières et les milieux aquatiques
- communiquer et sensibiliser
- préserver la qualité de l'eau

Ses partenaires

Partenaires techniques et financiers

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Services de l'Etat (DDTM, DREAL...), Région Normandie, Département Seine-Maritime, fédérations de pêche et de chasseurs, Office Français de la Biodiversité...



11
structures
membres

50
délégués élus

5
missions
principales

1
important réseau
de partenaires



Son territoire

1050

km²

100 000

habitants

118

communes

473

km
de cours d'eau

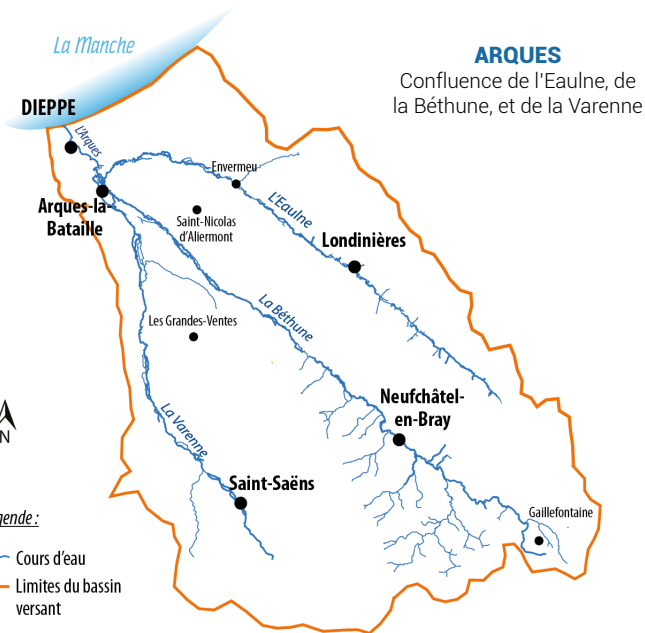
70

%

de surface agricole

6 000

hectares
de zones humides



ARQUES

Confluence de l'Eaulne, de la Béthune, et de la Varenne

VARENNE

Source : Montérolier

BÉTHUNE

Source : Gaillfontaine

EaulNE

Source : Mortemer

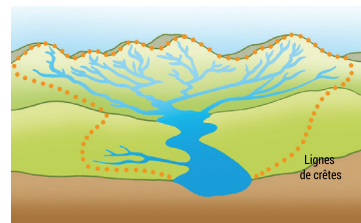
Le SMBV Arques exerce ses missions sur un territoire dont les limites sont naturelles, et non administratives : celle d'un bassin hydrographique (le bassin versant de l'Arques).

Situé au Nord-Est de la Seine-Maritime, il comprend 4 cours d'eau : l'Eaulne, la Béthune et la Varenne, qui confluent à Arques-la-Bataille pour former l'Arques, fleuve qui se jette dans la Manche, via le port de Dieppe.

Majoritairement rural, avec une activité agricole forte, il est toutefois très urbanisé à l'aval (agglomération de Dieppe), et comprend quelques pôles urbains secondaires (Neufchâtel, Londinières, Envermeu, Saint-Saëns...).

Un bassin versant, c'est quoi ?

C'est un territoire à l'intérieur duquel toutes les eaux se dirigent vers le même point (exutoire) : cours d'eau, lac, mer... Il est délimité par des lignes de crêtes.



2021

chiffres clés

12
agents

19 743
plants

2
grands chantiers
de restauration de la
continuité écologique

2 782
mètres linéaires
de végétation
de rive restaurée

1
Plan de Prévention
du risque inondation

39
mares
créées/restaurées

1 031
avis d'urbanisme
rendus

1
Contrat de territoire
Eau & Climat

Moyens

humains & matériels

Equipe



Loïc THULLIEZ
Directeur



Julie PIERRE
Directrice technique



Hélène DESCHAMPS
Secrétaire comptable



François DURIEU
Secrétaire comptable



Frédéric LENU
Agent d'entretien



Justine WAMBRE
Chargée de mission
risque inondation



Julie DUBOIS
Chargée
de communication



Julien EDDE
Chargés de mission



Valentin HARDIER
rivière & milieux aquatiques



Marisca CENCI
nouvelle recrue



Florian LANGLOIS
Chargés de mission
agricole & environnement



Fanny RENEL
an remplacement

Les bureaux du syndicat sont installés à Neufchâtel-en-Bray, dans un immeuble en location. L'équipe compte 12 agents : 6 fonctionnaires, 6 contractuels, 6 hommes, 6 femmes. Un agent est en congé parental, remplacé par F. Renel.

2021 a été marquée par deux recrutements :
- une chargée de mission rivière en mars, dans le cadre du détachement d'un agent,
- une chargée de communication en novembre, suite à un départ.



12
agents

10,24
équivalents
temps plein

6/6
femmes-hommes

40,6
ans
moyenne d'âge

1
arrêt maladie
(22 jours)

Véhicules

Vente de 2 véhicules

Achat d'un Peugeot Rifter (occasion)

Kilométrage annuel en baisse depuis 2020 : covid, nouvelles habitudes de travail, télétravail.

Petit matériel

Bureautique : fin 2021, tous les agents sont équipés d'un PC portable.

Entretien : tronçonneuses, débroussaillieuses, équipements de protection...

Travaux d'aménagement (clôtures, abreuvoirs...) : groupe électrogène, perceuses, lapidaires et petit outillage.

Piégeage : achat de cages et nasses (destinées à être prêtées aux riverains et piégeurs - agréés ou non - du territoire)

Suivi de chantiers : outils de mesures (niveau laser, odomètre...)

Communication : une maquette du bassin versant, des rollups...



7
véhicules
dont 2 électriques

26 674
km parcourus

Budget

Le syndicat dispose de 2 budgets :

- Un budget principal, établi en € TTC :

il comprend les dépenses à caractère général, salaires et charges, indemnités, remboursement d'emprunts, travaux menés sur des propriétés du SMBV voire de ses membres, études générales ou hydrauliques, les achats de véhicules, informatique, les recettes de subvention liées et les cotisations de ses membres

- Un budget annexe, établi en € HT : il comprend les dépenses et recettes des travaux réalisés sur sols d'autrui et non soumis au FCTVA. Ce budget est sujet à récupération de TVA ; une déclaration de TVA est réalisée auprès du centre des impôts mensuellement.

Le syndicat n'a pas de fiscalité propre. Ses ressources proviennent :

- d'impôts levés par ses membres : le montant des cotisations est voté chaque année.
- de subventions : le syndicat mène de nombreux programmes/actions subventionnés. A savoir : programme haies, PAPI, restauration de la continuité écologique, travaux rivière et agricole (temps de travail subventionné), MAEC...

Aussi, l'annonce de la perte de subvention contraint le SMBV Arques à envisager une autre stratégie.

BUDGET 2021

PRINCIPAL		ANNEXE	
Fonctionnement		Fonctionnement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
657 615,06	850 251,10	0	19 675,33
Investissement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
98 740,28	21 966,08	376 111,57	410 980,81

Dépenses et recettes réelles, pour l'année 2021, en euros

6,25€

Cotisation annuelle par habitant

l'une des plus faibles du département

625 000€

de cotisations

621 388€

de subventions

Vers une perte de subvention

2021 a été marquée par la perte des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les postes agricoles dès 2022, soit une perte de 60 000 euros.

Administratif

Si le syndicat mène la plupart de ses actions sur le terrain, une importante partie du travail des agents est consacrée aux tâches administratives : diagnostics techniques, préparation de réunions, comptes-rendus, montage de dossiers de financement, avis d'urbanisme, marchés publics...

4

comités syndicaux

3

réunions de bureau

4

réunions de président et vice-présidents

3

commissions thématiques

1031

avis d'urbanisme rendus

785

mandats émis

153

titres émis



Eaulne

Rivières

L'obligation d'entretenir les cours d'eau appartient au propriétaire de la berge. Le SMBV Arques conseille et accompagne les riverains pour leurs projets d'entretien et d'aménagement (Programme PPEAR+). Il veille par ailleurs à l'équilibre du milieu naturel : qualité de l'eau, gestion des espèces invasives...

Gestion & entretien des cours d'eau

Végétation des berges

Les cours d'eau sont des milieux naturels qui s'équilibrent naturellement. Néanmoins, un entretien raisonné de la végétation des berges est nécessaire pour préserver la qualité des cours d'eau et limiter le risque d'inondation.

Aménagement de clôtures et d'abreuvoirs

Nos rivières drainent un territoire où l'activité agricole est très présente. Sans aménagement le long des prairies pâturées, les cours d'eau sont exposés à la divagation du bétail entraînant de multiples dégradations.

La stabilisation des berges

Sur certains tronçons les cours d'eau peuvent être soumis à une érosion problématique. Des aménagements sont parfois nécessaires afin de stabiliser les berges : techniques végétales, enrochement, retalutage de la berge, végétalisation...

Financement possible jusqu'à hauteur de 90%

Agence de l'Eau / Département / Syndicat du Bassin Versant de l'Arques

62 300

euros de travaux

2 782

mètres linéaires de ripisylve restaurée

2 718

mètres linéaires de clôture

4

abreuvoirs & pompes à museau

2

passages à gué

Espèces invasives

Le long de nos cours d'eau, des espèces végétales et animales menacent l'équilibre des milieux aquatiques et compromettent leur bon fonctionnement. Une intervention de l'Homme est nécessaire afin de réguler ces populations.

Espèces végétales envahissantes

Renouée du Japon, balsamine géante, mimule tachetée, crassule de Helms, buddleia... sont les principales espèces présentes sur le territoire. Nos actions : fauche et arrachage ponctuels de certaines espèces, sensibilisation des riverains... mais leur prolifération reste difficile à endiguer.

Animaux nuisibles

Faute de solution alternative, le SMBVA mène des campagnes de piégeages de ragondins et rats musqués - espèces exotiques envahissantes - pour protéger les berges. Des primes sont accordées : 1€ par rat musqué, 2€ par ragondin. Depuis 2021: prime supplémentaire de 50€ par tranche de 100 animaux capturés.

Maladies

Le phytophthora fait de plus en plus de ravages sur les aulnes. La chalarose - maladie du frêne - est très répandue et n'épargne que peu de sujets.

35

piégeurs

1 635

ragondins capturés

1 482

rats musqués capturés

Continuité écologique

Rétablir la libre circulation des sédiments et des espèces



Ouvrage de Bellengreville

2 grands chantiers

Sur l'Eaulne

Au moulin de l'ancienne fonderie de Bellengreville, la création d'un bras de contournement, a permis de contourner la chute d'eau. (photo ci-contre).

Sur la Varenne

Au moulin de la ferme de la salle, à Rosay, l'importante chute d'eau a été effacée et remplacée par 2 radiers (pentes douces enrochées).

A noter : Les travaux sont l'aboutissement de plusieurs années de préparation : concertation avec le propriétaire et les intervenants sur le dossier (DDTM, entreprises, notaires...), études préalables, montage de dossiers, choix des aménagements... Le fruit d'une collaboration avec de nombreux partenaires : Agence de l'Eau, Police de l'Eau...

Financement : 80% Agence de l'Eau, 20% Département

Nombre d'ouvrages (moulins, chutes d'eau...) ponctuent nos cours d'eau. Et certains empêchent la libre circulation des poissons et sédiments.

Les propriétaires ont pour obligation réglementaire de restaurer la continuité écologique : le SMBV Arques les accompagne dans leur projet en veillant à préserver le patrimoine et les usages.

226

ouvrages identifiés

161

sites

46

ouvrages franchissables
après travaux depuis 2013

Eau & climat

Vers plus d'engagement

8

acteurs

1

programme

5

priorités

7,8

€

de budget

Fortement mobilisé pour la préservation de la qualité de l'eau, le SMBV Arques a engagé une concertation avec d'autres acteurs du territoire en vue de signer, en 2022, un Contrat de Territoire Eau & Climat. Un programme d'actions qui concerne l'eau dans son milieu naturel et dans son usage domestique, a été conçu avec l'Agence de l'Eau, les syndicats d'eau, Dieppe Maritime... Viser le bon état des eaux et la préservation de cette ressource sont les objectifs.

Rendez-vous en 2022, pour la signature officielle.





Agricole

Limiter ruissellement & érosion

Nouvelle stratégie

En 2021, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a annoncé l'arrêt du financement des PCAHD (Plans Communaux d'Aménagement d'Hydraulique Douce) et des postes agricoles.

Le SMBVA a engagé, dès la fin de l'année, une réflexion afin de pouvoir continuer à porter ces projets et à gérer les problématiques d'inondation.

Le territoire est particulièrement sensible aux ruissellements et à l'érosion des sols. Et la disparition des surfaces enherbées (19% en 10 ans) ne fait qu'accentuer ces phénomènes.

Pour lutter contre les dysfonctionnements hydrauliques, le syndicat travaille avec les exploitants : mise en place d'aménagement d'hydraulique douce (haies, bandes enherbées, talus...), restauration/création de mares, avis de retournement de prairies, accompagnement de dossiers MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques)...

MARES

2400

mares
sur le territoire

39

créations
ou restauration

8 500

m³ de stockage

HAIES

11

km de haies

19 743

plants

6 770

mètres linéaires
paillés

PRAIRIES

36

avis de
retournement
de prairie émis

258

hectares demandés

MAEC

677

hectares contractualisés en
mesures agroenvironnementales
et climatiques

233

hectares de zones humides protégées

20

exploitants engagés

Risque inondation

Lancement officiel du PAPI Arques & Scie



Développer la culture du risque sur le territoire, réduire sa vulnérabilité, améliorer la gestion de crise... en 2021, le SMBV Arques a signé la convention du PAPI Arques & Scie, symbole fort de son engagement dans la prévention des inondations.

Copiloté avec le SMBV Saône Vienne Scie, le PAPI est un programme de 35 actions à mener sur 6 ans : 2021-2026. Une chargée de mission coordonne le projet.

Renforcer la synergie

Le coup d'envoi du PAPI a été marqué par :

- **la signature officielle de la convention** avec tous les acteurs du projet parmi lesquels l'Agence de l'Eau, la DDTM, et le Département.

- **la réalisation de 2 films** de présentation du projet, disponibles sur notre chaîne Youtube.

Entretiens avec les partenaires, réunions avec les financeurs, prises de contacts

avec des élus et des associations... 2021 a permis également de renforcer les échanges avec les acteurs du PAPI, mais aussi d'associer de précieux partenaires tels que CARDERE* pour la sensibilisation du jeune public, des associations d'industriels et commerçants pour toucher le public entrepreneurs, ou encore l'ANEB* pour le public élu, de prendre également contact avec des prestataires pour la réalisation de certains outils.

* CARDERE : Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Education Relative à l'Environnement
* ANEB : Association Nationale des Elus de Bassins

1 signature officielle

2 films réalisés

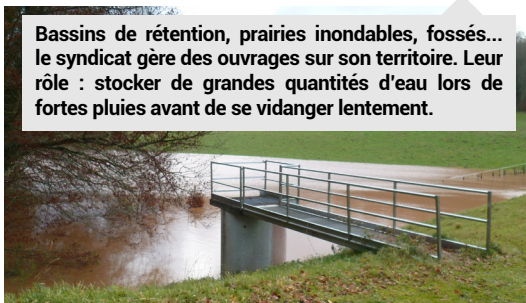


35 actions

3,1 millions de budget

Ouvrages de régulation

Bassins de rétention, prairies inondables, fossés... le syndicat gère des ouvrages sur son territoire. Leur rôle : stocker de grandes quantités d'eau lors de fortes pluies avant de se vidanger lentement.



104 ouvrages

54 ouvrages de stockage
230 000 m³ de stockage

19 ouvrages de transfert (fossé, noues, cunettes)

20 ouvrages de sédimentation (haies, fascines, bandes enherbées)

20 814€ d'entretien fauchage, taille de haie...

15 ouvrages écopâturés

10 ouvrages fauchés par des exploitants

Com'

Informer, sensibiliser

L'intégralité des supports de communication est réalisée en interne par une chargée de communication.

Site internet, plaquettes, journal annuel, réseaux sociaux, animations vidéos, de nombreux outils lui permettent de toucher un large public.

L'année a été marquée par le départ de Pauline Delamare, en février. Julie Dubois lui a succédé en novembre.

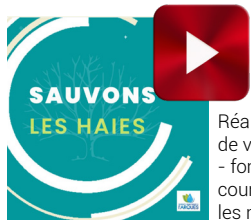
Des nouveautés

RÉSEAUX SOCIAUX



Création du compte instagram

VIDEOS



Réalisation de vidéos - format court - pour les réseaux sociaux

PUBLICATIONS



Nouvelle plaquette pour le syndicat



Création d'une plaquette pour le PAPI

1
nouvel agent

1
site web

10 964
personnes ont vu l'un
des contenus
de la page Facebook

1
compte instagram
créé en novembre

Animations

Classes d'eau, animations, événements... le syndicat participe chaque année à nombre d'événements. L'occasion de se faire connaître et de sensibiliser le public à divers enjeux : préservation de la qualité de l'eau, risque inondation...

1

classe d'eau



Neufchâtel-en-Bray, en juin

2

animations



Martigny, en septembre
Torcy le Petit, en octobre

1

événement



Week-end DD,
Envermeu, en septembre

2

interventions auprès des scolaires



MFR de Buchy, en février
MFR de Coqueréaumont, en décembre